

# CHAUSSENAC



Mai 2023

N°65





## **Chers Chaussenacois Chères Chaussenacoises**

Voilà trois ans, déjà trois ans que vous nous avez élus pour former le conseil municipal appelé à gérer la commune de 2020 à 2026.

Nous voilà donc au milieu du gué...

J'ai eu envie de faire une rétrospective à mi-mandat sur les trois années écoulées ; j'aurais pu le faire sur les trois qui restent à faire, mais il est plus facile de parler du passé que de prédire l'avenir...

Ces trois années ont été riches en événements aussi imprévisibles qu'irrationnels.

D'abord cette crise COVID, avec deux confinements qui ont bouleversé la vie des français, nos modes de vie ont été remis en cause, notre société a été déstructurée et aujourd'hui, après la tempête, les aspirations des gens ont changé.

Je ne juge pas les décisions prises, car il fallait tout de même arrêter cette pandémie qui a fait 166 000 morts, soit plus que le département du Cantal qui a été rayé de la carte en moins de deux ans.

Il faut aussi remercier tous les professionnels notamment de santé qui ont pris des risques et travaillé sans relâche.

Je pense que nos zones rurales ont été moins touchées que les villes, que les confinements ont été plus faciles à vivre chez nous, nous avons même vu se créer un engouement immobilier qui continue encore aujourd'hui.

Le deuxième événement, bien sûr, est le conflit en Ukraine ; par la volonté d'un homme, la guerre est aux portes de l'Europe. Là encore, la folie d'un seul homme qui rêve de reconquête et de splendeur passée, fait voler en éclat tous nos préjugés et nos certitudes.

Bien sûr, hormis l'enjeu financier dû à l'inflation, ce conflit n'impacte pas beaucoup les chaussenacois, mais en tant qu'humain, on ne peut rester insensible et chacun se doit de réfléchir et d'adapter ses gestes citoyens pour définir l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants.

Quand le pessimiste voit des difficultés dans les opportunités, l'optimiste voit des opportunités dans les difficultés. C'est dans cet état d'esprit que l'équipe municipale mène ses réflexions. Je la remercie d'ailleurs, d'avoir pris ses responsabilités dès le début du mandat, sur la réhabilitation de l'école.

Aujourd'hui, avec la hausse du prix des matériaux et la remontée des taux d'intérêt, je pense que le projet ne pourrait pas voir le jour !

Il est donc à classer au chapitre des satisfactions, tout comme la réouverture du bar ; quel plaisir de voir la porte ouverte, de voir flotter les parasols en terrasse et la bonhomie de Philippe, aussi efficace derrière son bar que devant son piano...

Au chapitre des regrets, je ne peux que déplorer la fermeture du salon de coiffure ; après plus de vingt ans, Cécile Paquin va tenter une nouvelle aventure à Pleaux. Nous lui souhaitons de réussir.

L'été arrive, nous allons continuer d'améliorer le fleurissement, les bénévoles vont remettre le bleu de chauffe pour assurer la réussite des animations, qu'ils en soient remerciés par avance.

Si vous avez des doléances ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer, nous sommes ouverts au dialogue, dès lors qu'il va dans le sens du bien commun...

Jean-Marc Delbos, Maire de Chaussenac

# Rappel des Horaires et Services

## Secrétariat de Mairie ouvert au public les :

Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 9h-12h et 14h-17h  
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h



En cas d'urgence s'adresser aux numéros suivants : Maire 06-84-96-20-04 ou aux adjoints 06-26-38-49-62 ou 04-71-69-05-48.

Vous pouvez nous joindre au **04-71-69-02-01** ou par mail : **mairie@chaussenac.fr**  
Pour des dossiers sur l'urbanisme (élaboration, dépôt de permis, déclaration) ou des questions, renseignements possible les mercredis.

\*\*\*\*\*



Ouverte du lundi au samedi de 9h30 à 12 heures. Vous pouvez nous joindre par téléphone au **04-71-69-04-18**.

Parmi les services proposés :

- vente de timbres et prêt à poster ;
- colissimos et autres ;
- versement sur Compte Chèques Postaux (CCP), Compte Épargne : Livret A ou Livret d'Épargne Populaire (LEP) ;
- les retraits CCP peuvent s'effectuer avec une carte bancaire de la Banque Postale (BP) ;
- un ordinateur est en libre-service gratuitement en consultation et pour effectuer ses démarches en ligne : CAF, CPAM, IMPOTS ;
- une photocopieuse est également à disposition du public.

\*\*\*\*\*

## Bibliothèque

Les mercredis de 14 à 16 heures ainsi que les premiers samedis du mois de 10 à 12 heures (fermée actuellement pour cause de travaux)

\*\*\*\*\*

## Activités Eau, Terre, Neige et Glisse

Vincent Terrisse, guide de Haute Montagne installé à Cussac, vous propose de nombreuses activités sportives et de loisirs pour ce printemps et cet été.

Pensez à consulter son site [www.terreducantal.fr](http://www.terreducantal.fr) ou contactez-le au **07-86-05-35-04**.

\*\*\*\*\*

## Bulletin paroissial Nostre Oustaü (Le Pleaudien)

Sandrine CAPEL du Bourg (06-67-32-19-74 ou [capel\\_sandrine@orange.fr](mailto:capel_sandrine@orange.fr)) et Philippe BLANCHET de Cussac (06-46-92-71-58 ou [philippe1594@gmail.com](mailto:philippe1594@gmail.com)) sont les correspondants du bulletin paroissial pour Chaussenac.

Pensez à leur signaler tout événement que vous souhaiteriez voir figurer dans ce bulletin ou renseignement abonnement.

# Compte-Rendu Conseils Municipaux

Cinq Conseils Municipaux se sont tenus depuis la parution du dernier bulletin.

Lors de ces conseils ont été abordés les thèmes suivants :

- avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Cantal, recherche et embauche d'un nouveau cantonnier en remplacement de Guy Seillier. Il s'agit de Monsieur Jérôme Mercadier qui demeure à Escladines (cf. article dédié ci-après). Nous avons signé un premier CDD de 6 mois à partir du 17 octobre 2022 puis un deuxième dans la foulée à compter du 17 avril 2023.
- après le départ de Mme Guesdon et de son épouse, recherche d'une solution pour le PMS. Après une première candidature acceptée qui n'a pas aboutie, embauche de Monsieur Philippe Chambonnet (article dédié ci-après) dans les mêmes conditions que les gérants précédents.
- à l'occasion de la création du Columbarium, révision des tarifs et de la durée des concessions funéraires :
  - pour les tombes, la durée des concessions est limitée à 30 ans avec un tarif de 100 € pour 2 m<sup>2</sup> (2 places) et 200 € pour 4 m<sup>2</sup> (4 places),
  - pour le columbarium, la durée d'utilisation d'une case est de 30 ans. Le tarif de la case, pouvant contenir deux urnes avec 2 plaques vierges, est de 850 €.
- révision des tarifs de location de la salle des fêtes (cf article dédié ci-après).
- choix d'un projet pour demande d'investissement avec aide de l'état (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Après discussion, il est décidé de regrouper sous une appellation unique « Demande de rénovation et de mise en sécurité de bâtiments communaux » les trois points suivants : le toit du presbytère, le toit de la sacristie et la mise en conformité du mécanisme et de la programmation des cloches de l'église.  
Compte tenu du coût estimé de l'opération, il est décidé de demander une aide régionale complémentaire via le « Bonus Ruralité ».
- les deux derniers conseils ont été consacrés à la validation et au vote des comptes de gestion et administratif 2022 et du budget primitif 2023 (cf détail ci-après).





## Compte administratif

Le 8 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni pour examiner et voter le compte administratif 2022.

Le compte administratif est le récapitulatif exact de toutes les dépenses et recettes de l'année.

Le budget communal est scindé en deux, un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.

Les principales recettes du budget de fonctionnement sont :

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Dotations de l'État :                                                           | 143 114 € |
| - Impôts et taxes                                                                 | 111 749 € |
| dont impôts locaux des particuliers (88 128 €)                                    |           |
| - Location d'immeubles                                                            | 30 000 €  |
| - Remboursement de salaires (La Poste, Communauté de communes, Syndicat des eaux) | 27 000 €  |

Les principales dépenses sont :

|                                                          |          |
|----------------------------------------------------------|----------|
| - Charges de personnel :                                 | 96 810 € |
| - Charges de gestion courante :                          | 29 770 € |
| dont                                                     |          |
| - Indemnité des élus (14 000 €)                          |          |
| - Service départemental incendie et de secours (7 439 €) |          |
| - Subvention aux associations (6 000 €)                  |          |
| - Charges à caractère général :                          | 77 400 € |
| dont                                                     |          |
| - Électricité et éclairage (12 000 €)                    |          |
| - Combustible et carburant (10 600 €)                    |          |
| - Assurance (6 800 €)                                    |          |
| - Taxe foncière (6 700 €)                                |          |
| - Frais de communication (2 400 €)                       |          |
| - Participation école Ally (3 150 €)                     |          |

Le total des dépenses s'élève à 226 991 € alors que le total des recettes est de 327 465 €, soit un solde positif en 2022 de 100 474 € et si l'on rajoute l'excédent de 2021 de 61 745 €, on arrive à un excédent de fonctionnement de 162 219 €.

Au budget d'investissement, on trouve une recette de 408 815 € abondée principalement par les deux emprunts pour la Maison des services :

- 120 000 € sur 10 ans
- 160 000 € sur 2 ans qui est un court terme d'attente de subventions.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 162 937 €, bien inférieures aux prévisions du budget primitif mais il reste 360 600 € de « reste à réaliser », dépenses prévues en 2022, mais non utilisées car les travaux, commencés tardivement sur la Maison des services, n'ont pas été réalisés en 2022 en totalité.

**Le compte administratif a été voté à l'unanimité.**



## Budget primitif 2023

Mercredi 5 avril 2023, le Conseil Municipal s'est réuni pour étudier et voter le budget primitif 2023.

Le budget primitif en fonctionnement s'équilibre à 473 000 € (*chiffres arrondis en milliers d'euros*).

Les recettes prévues de 311 000 € sont sensiblement les mêmes qu'en 2022 mais s'y rajoutent les 162 000 € d'excédent 2022.

On note quelques chiffres en augmentation, comme les dotations de l'état (+ 4 800€) et les impôts fonciers (+8 000€).

Les dépenses aussi sont stables, à part quelques augmentations sur les postes électricité et combustible. Mais nous espérons maîtriser ces postes :

- sur l'électricité avec la pose de minuteries (que nous attendons impatiemment) afin de couper l'éclairage public la nuit,
- sur le poste chauffage avec des travaux d'isolation et un changement de combustible.

| BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023                    |                  |                     |                  |
|--------------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Dépenses                                         |                  | Recettes            |                  |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>473 000 €</b> | <b>TOTAL</b>        | <b>473 000 €</b> |
| Virement du fonctionnement vers l'investissement | 206 000 €        | Excédent 2022       | 162 000 €        |
| Charges générales                                | 101 000 €        | Impôts et taxes     | 111 000 €        |
| Charges personnel                                | 99 000 €         | Dotations de l'état | 151 000 €        |
| Comcom assainissement                            | 17 000 €         | Loyers              | 20 000 €         |
| Autres charges                                   | 40 000 €         | Divers              | 29 000 €         |
| Charges financières                              | 4 000 €          |                     |                  |
| Amortissement                                    | 6 000 €          |                     |                  |

Le budget d'investissement est ambitieux avec un équilibre à 748 000 €.

Il s'explique :

- en recette :
  - par le report de l'excédent d'investissement 2022 de 248 000 €,
  - par un virement de la section fonctionnement de 206 000 €,
  - par un bon nombre de subventions qui pourront être soldées grâce à la fin des travaux sur la Maison des services.
- en dépense :
  - par les travaux qui restent à réaliser sur la maison des services et la chaufferie de 353 000 €
  - cette année 2023, nous avons prévu :
    - ➔ l'achat du columbarium,
    - ➔ le début de la mise en conformité du cimetière,
    - ➔ la fin des travaux sur l'école,
    - ➔ les réfections des toitures (sacristie et presbytère),
    - ➔ la restauration des cloches de l'église,
    - ➔ la réfection de la voirie du Bar de Mollat.

A noter que :

- nous avons demandé deux subventions sur les toitures et les cloches (État et Région) qui ne sont pas budgétées car pas encore notifiées.
- nous avons prévu de financer les travaux de l'école en toutes taxes (TTC) et donc nous récupérerons 20% de montant des travaux en 2024 et surtout 2025, ce qui nous permettra de financer d'autres investissements, comme la voirie du village d'Ostenac par exemple.

| <b>BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023</b> |                  |                              |                  |
|-------------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Dépenses                            |                  | Recettes                     |                  |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>748 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                 | <b>748 000 €</b> |
| Reste à réaliser 2022               | 361 000 €        | Excédent fonctionnement 2022 | 248 000 €        |
| Remboursement emprunts              | 193 000 €        | Virement du fonctionnement   | 206 000 €        |
| Restauration<br>Eglise/Presbytere   | 82 000 €         | Reste à réaliser 2022        | 141 000 €        |
| Maison des services                 | 55 000 €         | Subventions attendues        | 138 000 €        |
| Matériel et outillage               | 39 000 €         | FTVA 2023 sur 2021           | 9 000 €          |
| Investissements divers              | 16 000 €         | Amortissements               | 6 000 €          |
| Mobilier                            | 2 000 €          |                              |                  |

**Le conseil municipal a voté ce budget primitif à 8 voix pour et 1 voix contre.**

Un autre point important du budget est le vote des taux de référence.

Pour rappel, le montant des trois derniers impôts locaux (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) est calculé en multipliant le montant des bases d'imposition (fournies et décidées par l'État) par les taux de référence (fournis et décidés par les communes).

Pour les deux années précédentes, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les taux à cause de la crise du Covid.

Cette année, l'État a décidé d'augmenter les bases de 6,5% en moyenne.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé (à 8 voix pour et 1 contre) de ne pas augmenter ces taux pour la troisième année consécutive. Nous ne les avons pas baissés car la Commune n'a ni la vocation, ni les moyens de se substituer à l'État....

**Donc :**

- **OUI, vos impôts locaux vont augmenter,**
- **NON, ce n'est pas du fait du Conseil Municipal !**



## Travaux : chaufferie – Maison des services

Notre projet phare de début de mandat avance bien.

Les travaux sur la Maison des services (photos en quatrième de couverture) vont bientôt se terminer, le déménagement de la Poste et de la Mairie devrait se faire avant l'été.

Le diable se cache souvent dans les détails, donc la dernière ligne droite des travaux est la plus difficile à réaliser.

Malgré tout, hormis quelques petits détails, les dépenses seront maîtrisées telles qu'elles étaient prévues par devis.

Nous devons remercier les artisans qui ont pu tenir les prix et les délais malgré le contexte...

Le principal retard dans la réalisation est dû à des attentes de notification de subvention, car, étant donné le coût assez élevé du projet, nous ne voulions pas faire courir de risques à la commune.

Aujourd'hui la chaufferie étant terminée, nous pouvons faire un bilan définitif.

Le coût total, avec étude et maîtrise d'œuvre, s'élève à 109 000 € HT.

Le montant des subventions obtenues se ventile de la façon suivante :

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| – État (DETR*)             | 27 482 € |
| – (DSIL*)                  | 16 306 € |
| – Région (énergie bois)    | 27 592 € |
| – Département (Bonus FCS*) | 12 000 € |

Soit un total de subventions publiques qui s'élève à 83 380 € et qui représente 76% du coût du projet.

Pour un coût d'environ 25 000 € à sa charge, la commune va pouvoir changer une chaudière vétuste (plus de 20 ans), passer d'une énergie fossile à une énergie renouvelable, chauffer tous ses bâtiments (école, salle des fêtes) à moindre coût, apporter un confort matériel et financier aux locataires de l'école.

Sans les aides publiques, ce projet n'aurait pas pu voir le jour ; que chaque échelon (Département, Région, État) soit remercié, car c'est grâce à leurs aides que de tels projets peuvent encore voir le jour dans nos petites communes.



\* DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

\* DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

\* FCS : Fonds Cantal Solidaire

## Location Salle des Fêtes

Vous êtes un particulier, une association, vous avez la possibilité de louer la salle de des fêtes pour une réunion, une soirée, un week-end festif,..

Les tarifs viennent d'être revus.

|                                                                          | Eté (sans chauffage) |                                                   |                                                 | Hiver (avec chauffage) |                                                   |                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Particuliers</b>                                                      | 1 journée            | Vendredi soir<br>au dimanche<br>matin<br>10heures | Vendredi soir<br>au lundi<br>matin 10<br>heures | 1 journée              | Vendredi soir<br>au dimanche<br>matin<br>10heures | Vendredi soir<br>au lundi<br>matin 10<br>heures |
| Habitants de<br>Chausсенac (payant<br>des impôts locaux à<br>Chausсенac) | 80                   | 100                                               | 130                                             | 100                    | 120                                               | 150                                             |
| Habitants d'autres<br>communes                                           | 100                  | 120                                               | 150                                             | 120                    | 140                                               | 170                                             |

|                                 | Eté (sans chauffage) |                                               |                                                 | Hiver (avec chauffage) |                                               |                                                 |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Associations</b>             | Réunions             | But<br>humanitaire,<br>social ou<br>politique | Activités<br>avec droit<br>d'entrée ou<br>vente | Réunions               | But<br>humanitaire,<br>social ou<br>politique | Activités<br>avec droit<br>d'entrée ou<br>vente |
| Associations<br>Chausсенacoises | Gratuit              |                                               | 25                                              | Gratuit                |                                               | 40                                              |
| Autres Associations             | 35                   | Gratuit                                       | 80                                              | 35                     | Gratuit                                       | 100                                             |

Le coût comprend la location de la salle, la cuisine, le bar et l'équipement (vaisselle, couverts, plats, réfrigérateurs, gazinière, tables, chaises,...).  
Une caution de 300 euros est demandée en sus.



# État Civil

## Naissances :

- **Rémy MEILHOC**, né le 13 mai 2022 à Aurillac, troisième enfant de Gwladys CAYRE et Guillaume MEILHOC domiciliés à Vèze commune d'Ally, petit-fils de Marie et Pierre MEILHOC du Fraissy commune d'Ally, quatrième arrière-petit-enfant de Renée CAPEL du bourg.

- **Liann GASPAREUX**, né le 19 novembre 2022 à Aurillac, premier enfant de Delphine MAGNE et Valentin GASPAREUX domiciliés à Lacapelle-Viescamps (15), premier petit-fils de Cathy ESCURE de Bellevue et de Hervé GASPAREUX de Lagarde-Enval (19), deuxième arrière-petit-fils de Maria ESCURE de Bellevue.

- **Mathias VIDAL**, né le 5 décembre 2022 à Aurillac, deuxième enfant d'Amandine et Nicolas VIDAL domiciliés à Granoux commune de Pleaux, petit-fils de Patricia et feu Gérard CAPEL de Pleaux, cinquième arrière-petit-enfant de Renée CAPEL du bourg.



## Décès :

- **Élise Françoise PINQUIER**, (veuve **MAZET**), née le 3 décembre 1929 à Mandailles-Saint-Julien (15), décédée le 5 août 2022 à Luçay-le-Mâle (36), ancienne habitante de Chaussenac.

- **Antoinette Célestine PETITON**, (veuve **BORDELAIS**), née le 19 août 1932 à Cussac, décédée le 12 novembre 2022 à Loupiac.

- **Simone CHARLES** (épouse **TRONCHE**), née le 25 février 1939 à Sainte Eulalie, décédée le 11 décembre 2022 à Mauriac, ancienne Présidente de l'Association du Patrimoine.

- **Paul MATHIEU**, né le 12 septembre 1935 à Chaussenac, décédé le 15 décembre 2022 à Salers.

- **Paul Augustin DELBOS** de Cussac, né le 28 janvier 1938 à Cussac, décédé le 11 janvier 2023 à Mauriac.

- **Marie MILLION** (épouse **DAYRAL**), née le 14 février 1960 à Mauriac, décédée le 3 février 2023 à Pleaux, ancienne habitante de Chaussenac.

- **Michèle Georgette CAPEL** (épouse **VANTAL**) du Fargeret, née le 15 avril 1941 à Chaussenac, décédée le 22 février 2023 à Mauriac.

- **Jeannine Louise Marie PRUNET**, née le 9 novembre 1929 à Paris 13<sup>ième</sup>, décédée le 23 avril 2023 à Pleaux, ancienne habitante de Chaussenac.



## Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Monsieur Philippe **CHAMBONNET** qui est notre restaurateur sur la Place,
- Madame Ariel **BISEY** et Monsieur Jean-Michel **GUEUTAL** à Ostenac (ancienne maison Puyraimond).

Nous souhaitons une bonne installation à :

- Valentin **DELBOS** rue de la Mairie,
- Sophie **MAZET** et Quentin **RAFFY** à Bellevue,
- Danielle et Robert **LASSUDRIE** rue de la Croix du Buis.

La rubrique « État Civil » comporte tous les mariages, naissances et décès survenus sur la commune ou retransmis sur l'état civil de la commune, ainsi que les personnes inhumés au cimetière de Chaussenac

Nous avons également repris des informations n'existant pas dans l'état civil de Chaussenac mais concernant des personnes liées à des habitants de Chaussenac qui ont souhaité nous faire part de ces informations.

Enfin, figurent dans la rubrique « Nouveaux arrivants », les personnes qui, à notre connaissance, se sont installés à Chaussenac ou qui ont changé de domicile à Chaussenac.

**Merci de nous signaler toute erreur ou omission que nous reprendrons dans notre prochain bulletin.**

## Pot début année



Après deux années « sans », Chaussenac a renoué avec la traditionnelle cérémonie des vœux.

Devant de nombreux habitants, Jean-Marc DELBOS a présenté les meilleurs vœux de la Municipalité pour 2023.

Cela fut l'occasion également d'évoquer les dossiers de l'année à venir : fin des travaux et ouverture de la Mairie, création d'un columbarium au cimetière, réouverture du PMS sans oublier les traditionnelles festivités de l'été.

## Départ de Guy Seillier



De nombreux Chaussenacois, invités par la Municipalité, étaient venus le 5 mars 2023 à la salle des fêtes pour célébrer le départ à la retraite de notre cantonnier Guy.

Le Maire, Jean-Marc Delbos a tenu à lui rendre hommage en évoquant l'ensemble de sa carrière et son attachement à Chaussenac, son lieu de naissance.

Il a rappelé tout d'abord, leurs jeunes années communes afin d'obtenir le diplôme d'HEC (Hautes Études Chaussenacoises).

Ensuite après avoir appris le métier de plâtrier-peintre, Guy a choisi de parcourir la route jusqu'à ce qu'il choisisse de candidater au poste de cantonnier afin de

remplacer Noël Dumas.

Pendant ces 18 ans, l'ensemble des élus, notamment Jacques Klem, Abel Picaronny, Jean-Marc Delbos ou Sébastien Lac se sont félicités du travail de Guy et ont reconnu tous, l'ensemble de ses qualités : polyvalence, autonomie, débrouillardise, sens des initiatives,...

Mais ce qui a caractérisé aussi beaucoup Guy, c'est son sens du service, sa disponibilité envers la population et particulièrement les personnes âgées et sa volonté de ne jamais dire Non.



**Au nom de tous les Chaussenacois, nous disons Merci à Guy pour tout le travail effectué et lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles activités d'auto-entrepreneur.**





## Rendez-vous CHEZ-TIOT'BIN



Philippe Chambonnet vient de reprendre le Point Multi-Services.

Le bar et le restaurant sont ouverts depuis février. L'épicerie devrait ouvrir courant mai.

Philippe est présent tous les jours sauf le lundi et est ouvert de 7h30 à 23h00 sauf le dimanche où l'ouverture est à 9h00.

Dans l'attente de l'ouverture de l'épicerie, il vous propose du pain sur commande passée la veille, le journal La Montagne et des bouteilles de gaz.

Pour la restauration, des plats à emporter sont proposés tous les jours au prix de 8,50 €.

Des menus ouvrier (entrée, plat, fromage, dessert et vin) sont proposés également du lundi au vendredi au prix de 15 € le midi et 19 € le soir.

Le week-end, sauf le dimanche soir, Philippe concocte un menu unique (entrée, plat, fromage, dessert, vin non compris) au prix de 26 €.

**Venez nombreux boire un café, manger en famille ou entre amis et contribuer ainsi à faire revivre notre centre du village !**



## Bienvenue à Jérôme, notre nouveau cantonnier



Originaire de Saint-Jean de Dône sur la commune de Saint-Simon, **Jérôme Mercadier** s'est installé avec sa compagne à Escladines en novembre 2021.

Agé de 46 ans, il a exercé plusieurs métiers (ouvrier agricole, distributeur de journaux) dont celui de cantonnier pendant 3 ans à Sansac de Marmiesse.

C'est pour cela qu'il a saisi l'opportunité de postuler lors du départ à la retraite de Guy Seillier. Aujourd'hui en CDD, vous avez pu le rencontrer sur les routes de la commune pour les premières coupes d'herbes.

Quelques tâches qu'il a accomplies : taille des arbres, nettoyage autour des containers poubelles, nettoyage de la place, coffrage escalier entre le stade et les vestiaires,...

Merci de lui réserver le meilleur accueil.



# Nouveauté sur le tri des emballages

Désormais, tous les emballages en plastique, papier, carton et métal se recyclent dans les poubelles jaunes.

# mémotri

## À trier

Nouveau, tous vos *emballages* se trient !

**Tous les emballages en plastique**

- Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



**Tous les emballages en papier et carton**

- Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



**Tous les emballages en métal**

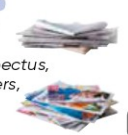
- Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



**À trier**

**Tous les papiers**

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



**À trier**

**Tout le verre**

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



**À jeter**

**Dans le bac gris, marron ou vert**

**En sac fermé :** ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



**À la déchetterie**

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



**Informations complémentaires**

syttom19.fr  
syttom19@syttom19.fr  
05 55 22 61 30

**Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune**

**Guide du tri**



**CITEO Syttom19**

Conception : veraparc.fr - Septembre 2021 - Crédits photos : © CITEO

## Informations diverses

Le Comité Départemental du Cantal de la **Ligue contre le Cancer** a ouvert une antenne à Mauriac.



Cette antenne, dont le référent est le **docteur Jean Ducros**, a pour mission l'accueil, l'information, le développement sur le territoire des soins de support, l'accompagnement et l'écoute des malades ainsi que le soutien social par les aides financières.

Permanences par les bénévoles de l'Association, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de 14h30 à 16h30.

Centre social, 5 rue du 11 Novembre – 15200 Mauriac

04 71 68 37 78 - [mauriac.cd15@ligue-cancer.net](mailto:mauriac.cd15@ligue-cancer.net)

L'AFSEP (**Association Française des Scléroses En Plaques**) organise pour la première année « **La Semaine en bleu** ».



L'objectif de cette semaine, du **23 mai au 30 mai** (*Journée mondiale de la sclérose en plaques*), est de sensibiliser le grand public à cette pathologie encore mal identifiée.

- Plus de **120 000 personnes** en France sont atteintes de cette maladie, dont **deux tiers de femmes**.
- En moyenne, **le diagnostic prend entre cinq et dix ans**.



**Bientôt 16 ans ? pensez au**

**RECENSEMENT**

**à la mairie du domicile**



**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :  
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



## Travaux

Le nouveau columbarium vient d'être installé au cimetière.



La passerelle, située sur le parcours de la randonnée « Les tilleuls » (Cussac – Ostenac – Cussac) et qui permet de franchir le ruisseau de Cussac a été remplacée par la Communauté du Pays de Salers.



En mars 2023, la commune a fait araser les bas côtés et recréer un fossé entre le carrefour de la Grille et le village d'Escladines (900 mètres de chaque côté) afin d'enlever l'eau sur la route et prolonger la durée du revêtement.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Croûte pour un montant de 3 800 euros HT.







## Cant'al Coeur 15 à Pleaux

L'association Mon Bonnet Rose ([www.monbonnetrose.fr](http://www.monbonnetrose.fr)) créée par Maureen Govard a pour objectif de soutenir les femmes qui suivent une chimiothérapie. Concrètement, elle permet à des femmes d'acquérir, de transmettre des bonnets chimio et des cœurs leur permettant de mieux supporter leur traitement.

Depuis 2019, un challenge « couture de bonnets chimio » a été lancé afin de produire un maximum de bonnets partout en France. *Au niveau national, l'objectif est d'atteindre 60 000 bonnets par an.*

L'année 2022, un rendez-vous a été organisé à Pleaux avec l'aide de la Mairie qui a fourni la salle du Club House pour le rassemblement des bénévoles après demande de dons de tee-shirts. Ceux-ci ont été collectés avec l'aide du salon de coiffure « L'Hair de Fanny ».

**Nous avons déjà réalisé en 2022 : 1239 bonnets** soit davantage qu'en 2021 (1125) et 2020 (332), dont une centaine cousus à Pleaux pour le dernier challenge.

Nous sommes des bénévoles et avons besoin de petites mains pour nous aider. Tous les niveaux sont acceptés, toute l'aide que vous pouvez apporter est la bienvenue, des connaissances en couture ne sont pas forcément nécessaires : en effet, il faut aussi prendre les mesures, découper, trier, laver, plier les différents tissus.

Lors d'un atelier (Pleaux, Mauriac ou Saint Martin Valmeroux) les bénévoles vous accueilleront que vous ayez de 12 à 99 ans. Des tissus propres seront à votre disposition pour pouvoir travailler ainsi que des tutos et gabarits. Ensemble nous procéderons à la découpe et vous expliquerons les différentes astuces (droit fil, ...) pour pouvoir créer des bonnets chimio (aussi adaptés pour les hommes et les enfants) ou des sacs de parcours de soin. Si besoin les bénévoles peuvent coudre les tissus et si vous avez une machine vous pouvez bien entendu l'amener. Vous pourrez voir toutes les étapes de confection. Tous nos ateliers se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité.

Vous avez une question ou besoin de renseignements ? N'hésitez pas à suivre la page Facebook de Cant'al Coeur15 ou appelez les responsables du secteur Nord-Ouest Cantal : Isabelle 06-78-43-63-40 ou Audrey 06-31-25-78-12 (aux heures de repas ou en soirée).

*Le Challenge 2023 d'Octobre rose, peut déjà se préparer ! Nous avons encore pleins de projets solidaires en tête. Retrouver les dates des ateliers chez certains commerçants à Ally, Chaussenac, Mauriac, Pleaux, Saint Martin Valmeroux.*



*Photos atelier de Pleaux, 8 mars 2023*

# Les jorns passan mai i a des bials de faire que demòran !

Quant volètz escondre de problèmas, chau atirar l'atencion sus autras causas.

En primièra paja, lo covid. Chau s'aparar, pas lo moment de s'interèssar al chaumatge, a la securitat...

Oblidada la covida, la guerra en Ukraine inquièta lo monde ( l'inflacion contunha mai quò es pas lo plus important ), les imatges son presentes per tòt, mai quò es lonh d'aici ...e petiot a petiot la vida torna comencar, n'oblidam pas, mai sabetz ... !

Aora, chau pas parlar de la refòrma de las retrètas, quò es trop dangierós...Vau mielh faire una « chaça al chaçaire » ! Tot lo monde es concernat.

Serià temps que lo conselhier municipal de Niça (H-J Servat ) se revelha. I a des annadas ( mai de 13 ans ) que les concors amb des chins de chassa se passan chas nosautres amb la permission del préfet. Lo País de Riom-ès- Montanha, San Mamet ...organisan un concors de meutas sur singlars pendent que Trizac presenta dels chins corants per la lèbre.

N' oblidadassiaz pas que Salers e Chaussenac, i a quauquas annadas, presentavan des « épagneuls , des braques, des bleus d'auvernha » ..., des chins d'arrèst, per les perdigals, les faisans, les calhas ...al mes d'agost per la festa.

Diguet : « ça stresse les sangliers et je suis contre le fait qu'on emmerde les sangliers » de que va faire quora les singlars van se passejar dins sa vilà coma a Tolosa o a Marselha aquestes jorns ?

A Neuvéglise, un trabalh plan interessant es prepausat als enfants. Quau a pas agut plaser de descobrir una « jaça » o la traça del passatge d'una chabra o d'un singlar e lo bonur d'apercebre un chabreton escondut darrier des arbres o una maire singlar amb ses petiots.

Tot aquò ensenhat per un chaçaire que coneis la vida dins la forèst.

De que pensatz d'aquela frasa escricha per un militant anti-chassa a prepaus de l'accion menada per l'équipa de Neuveglise : « Le pire, c'est que ça a du succès c'est gratos et on peut voir des bêtes (apeurées qui fuient). »

Si les enfants e les chaçaïres pòdon pas marchar dins les bòscs (las bestias son derenjadas !), quissin explicar que, aquesses gents demandan d'interdire la chaça per se passejar dins la forèst ?

Chaurià benlèu analisar les problèmas abans de lançar una polémica ! Podrian soscar, ço què es interdit per les uns, es interdit per les autres.

## La Gineta

### **Per legir l'oc :**

*legir ou, le loup , lo lop.*

*ò : o, une fois, un còp*

*nh : gn , la montagne, la montanha.*

*lh : ille , la fille, la filha*

*Foto d'ilustracion Raphaelle Gigot*



## Les jours passent mais les façons de faire ne changent pas...

Quand vous voulez cacher des problèmes, il faut attirer l'attention sur autre chose.

En première page : le covid. Il faut se protéger, ce n'est pas le moment de s'intéresser au chômage, à la sécurité.

Oublions la covid, la guerre en Ukraine inquiète la population (l'inflation passe au second plan), petit à petit, la vie recommence. On n'oublie pas, mais vous savez ...

Maintenant, il ne faut pas parler de la réforme des retraites, c'est trop dangereux. Il vaut mieux faire une « chasse au chasseur ». Tout le monde est concerné.

Il serait temps que le conseiller municipal de Nice (H.J.Servat ) se réveille. Il y a des années (13 ans) que les concours avec des chiens se déroulent chez nous avec l'autorisation préfectorale. Les Pays de Riom-ès-Montagnes, Saint-Mamet... organisent un concours de meutes sur sangliers pendant que Trizac et Massiac présentent des chiens courants pour le lièvre.

N'oubliez pas que Salers et Chaussenac, il y a quelques années, présentaient des épagneuls, des braques ou des bleus d'auvergne..., des chiens d'arrêt, pour les perdreaux, les faisans, les cailles... au mois d'août pour les fêtes.

Il dit « ça stresse les sangliers et je suis contre le fait qu'on emmerde les sangliers ». Que va-t-il faire quand les sangliers vont se promener dans sa ville comme à Toulouse ou à Marseille ces jours-ci ?

À Neuvéglise, un travail très intéressant est proposé aux enfants. Qui n'a pas eu le plaisir de découvrir un gîte ou la trace du passage d'une chèvre ou d'un sanglier et le bonheur d'apercevoir un petit chevreuil caché derrière des arbres ou une laie avec ses marcassins !

Tout cela présenté par un chasseur qui connaît la vie de la forêt.

Que pensez-vous de cette phrase écrite par un militant anti-chasse à propos de l'action menée par l'équipe de Neuvéglise . « Le pire, c'est que ça a du succès, c'est gratos et on peut voir des bêtes (apeurées qui fuient) ».

Si les enfants et les chasseurs ne peuvent pas marcher dans les bois (les animaux sont dérangés), comment expliquer que ces gens demandent d'interdire la chasse pour pouvoir se promener dans la forêt ?

Il faudrait peut-être analyser les problèmes avant de lancer une polémique. Ils pourraient réfléchir : ce qui est interdit pour les uns est interdit pour les autres.

Ginette





## Eglise de CHAUSSENAC

Une très belle vidéo vient d'être réalisée par le service communication du Diocèse de Saint-Flour.

C'est l'Abbé Henri-Dominique Roze, curé de la paroisse Notre Dame d'Enchanet sur Maronne qui nous présente tout d'abord l'église de Chaussenac, un rapide historique, puis un zoom sur Monseigneur Pagis, qui joua un grand rôle pour cette église, enfin une découverte des magnifiques chapelles, statues, tableaux et de la brillante décoration de l'église.

L'abbé rappelle ensuite l'important travail de rénovation qui a eu lieu ces 20 dernières années sous la houlette de Monsieur Jacques Klem, ancien maire de Chaussenac.



Enfin, nous découvrons une fidèle paroissienne de Chaussenac, Madame Arlette Cousteix qui nous parle avec émotion de « son » église, de ses parents, anciens sonneurs de cloches et de son rôle, après sa Maman, pour la préparation des différentes cérémonies et pour l'entretien de l'église.

Pour regarder ce beau film à la fois très instructif et émouvant, saisissez le lien <https://www.youtube.com/watch?v=7oMdVK37f08> ou allez sur le site de Chaussenac pour cliquer directement sur ce lien.

## Comité des fêtes

Je remercie toutes les personnes qui en décembre ont joué le jeu de décorer leurs maisons et qui ont participé ainsi à l'illumination du village. Elles ont permis d'apporter un peu de joie en cette période hivernale.

Notez d'ores et déjà dans vos agendas que la Fête Patronale aura lieu le premier week-end d'août.

On vous y attend nombreux !



Au programme :

- le samedi midi vide-grenier suivi d'un repas le midi,
- le samedi après-midi, surprise suivie d'une paella avant de faire la fête lors du bal disco,
- le dimanche aura lieu la cérémonie au monument aux morts ainsi qu'une pétanque l'après-midi.

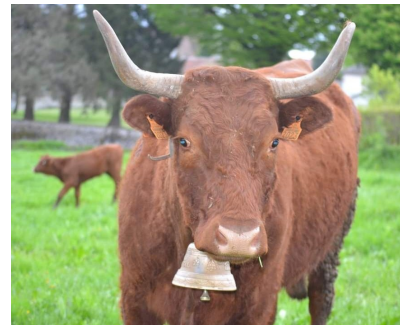
Mélany Aubriot, présidente.



## Comice Agricole

Le Comice Communal n'a pas eu lieu au mois d'Octobre 2022 comme prévu à notre grand regret (pas assez d'éleveurs de race Salers).

Pour l'heure, nous préparons les marchés de pays qui se dérouleront sur la place du village les **vendredis 7 juillet, 28 juillet et 18 août 2023**.



Le **samedi 22 juillet 2023**, seront organisés : la fête du pain (vente de pain au four d'Ostenac) et en soirée la génisse à la broche avec bal à l'ancienne coopérative.

Rendez vous à toutes et à tous pour la saison estivale qui réunit non seulement la population rurale mais aussi de nombreux touristes dans une ambiance conviviale.

Davantage d'informations à venir dans les feuilles du mois.

A bientôt !

Christine Lebreton, trésorière.



## ACCA

Encore une fois, nous voici en quelque sorte dans le creux de la vague, au moment où une campagne se termine et où il faut déjà se projeter sur la saison suivante.

Le bilan de l'année écoulée s'avère être plutôt d'un millésime moyen, pas par manque de soleil, bien au contraire.

Mais si le plan de chasse a été respecté avec 15 chevreuils prélevés, le sanglier est en net recul sur le secteur. En contre partie, le lièvre fait preuve de bonne santé avec une belle densité.

Les renards ayant fait les frais d'une plus forte pression de chasse par défaut, les prélèvements ont été élevés, vos poulaillers seront ravis et ne s'en porteront que mieux.

En attendant la prochaine saison, voici les projets en cours : comme chaque année maintenant depuis 5 ans, l'ACCA sera présente lors des manifestations estivales avec une nouvelle édition de la randonnée pédestre.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 14 avril, il a été décidé de revenir à la formule randonnée en matinée suivie d'un déjeuner champêtre et, innovation cette année, un concours de pétanque complétera cette journée festive.

Les précédentes éditions s'étant souvent déroulées par des mois d'août caniculaires, la date du dimanche 2 juillet a été retenue, en espérant ainsi avoir des températures plus clémentes pour nos marcheurs et nos pétanqueurs.

Si la formule de la randonnée reste similaire dans son ensemble, le départ sera donné à partir de 9h30 suivi d'un repas ouvert à tous.

Les parcours ainsi que le contenu du repas étant toujours à l'étude, nous vous communiquerons l'ensemble ultérieurement.

En ce qui concerne le concours de pétanque, le jet du but sera donné à 14h00. Le concours s'effectuera en doublette avec remise en jeu des inscriptions. Afin de faciliter l'organisation de l'événement, le site de l'ancienne coopérative laitière a été privilégié.

Les chasseurs font partie de la vie associative et du monde rural et nous sommes heureux de vous retrouver chaque été car, même si nous n'avons pas tous les mêmes sensibilités, nous avons en commun cette envie de partager ces moments conviviaux.

En aparté, voici un petit billet d'humeurs en lien avec l'actualité de notre activité si décriée ces derniers temps.

Il est bon de rappeler à tous les opposants à notre passion cynégétique, tout en comprenant et respectant l'opinion de chacun, de ceux qui ne voudraient plus nous voir le dimanche, mais surtout ne plus nous voir du tout dans la nature, à ceux qui s'en prennent à nos acquis en faisant feu de tout bois par des détériorations ou se servant souvent d'un malheur pour engraisser leurs thèses.

Il est juste bon de rappeler que la pratique de la chasse est légale, la faune sauvage n'appartient à personne, elle n'appartient pas aux chasseurs non plus, et nous lui devons encore plus quiconque le respect en pratiquant avec éthique, tolérance, courtoisie et partage en espérant recevoir en retour cette même tolérance qu'une majorité d'entre vous font preuve en venant apporter votre soutien lors de nos manifestations.

Merci à tous et à très bientôt.

Thierry L.



## Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre



L'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre a pu reprendre le rythme normal des commémorations ; c'est ainsi que le 11 novembre 2022, nous avons commémoré avec Brageac l'armistice de la 1<sup>ière</sup> Guerre Mondiale.

Cette année, c'est Chaussenac qui organisait le repas annuel, l'occasion pour une trentaine de personnes des deux communes de partager un repas convivial et de passer un moment agréable.

Malheureusement, notre association a perdu en début d'année un de ses membres les plus actifs... Paul Delbos est décédé le 11 janvier, il était trésorier, secrétaire et était aussi la courroie de transmission entre notre association et le Comité FNACA de Pleaux.

Depuis de très longues années, il avait à cœur de commémorer les différentes armistices devant notre monument aux morts et sa voix donnait un côté encore plus solennel à l'appel des morts.

C'est peu dire qu'il avait le devoir de mémoire chevillé au corps.

Après le décès de son épouse Michèle, Pierre Vantal vient d'intégrer l'EPHAD d'Ally ; lui aussi a beaucoup œuvré pour l'association et avait mis un point d'honneur à être présent à la cérémonie et au repas du 11 novembre.

Merci à Henri Desprat d'avoir accepté de devenir le référent chaussenacois auprès du Comité FNACA de Pleaux.

Merci au conseil municipal de perpétuer ce devoir de mémoire en s'occupant de fleurir le monument aux morts et en désignant Sébastien Lac comme porte-drapeaux.

Nous vous invitons à venir vous recueillir au monument aux morts lors de la cérémonie du 8 mai à 11 heures 30.

Face à toutes ces susceptibilités belliqueuses qui frappent à nos portes, il est important de savoir et de se souvenir...



## Association du Patrimoine



Il y a vingt-cinq ans, en 1998, était créée l'Association du Patrimoine de Chaussenac par quelques passionnés de Chaussenac et son histoire.

Parmi ses fondateurs se trouvait Madame Simone Tronche qui a su lui donner l'impulsion de départ. Elle est à l'origine avec les premiers bureaux, du fléchage des parcours sur la commune, de la signalisation des croix de chemin, des premiers travaux de restauration de l'église et de son embellissement (achat de la toile de Marcel Mazar).

L'Association tient à lui rendre hommage après l'annonce de son décès le 11 décembre dernier.



Nous essayons de suivre le chemin tracé par ces premiers pionniers du patrimoine à Chaussenac et allons poursuivre cette œuvre.

Après le fleurissement des villages et du parvis de l'église en 2022, nous continuons à préparer la prochaine phase de restauration de notre église en lien avec le conseil municipal.

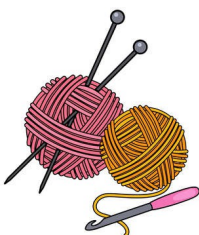
Nous préparons aussi les animations de l'été prochain, exposition, concert, en espérant avoir le même succès que l'an dernier. Ainsi l'exposition Rosa Bonheur qui s'est tenue à Chaussenac et à Salers a rassemblé plus de 1600 visiteurs en une semaine, le concert Jazz a réuni plus de 80 personnes. L'Association en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont assuré le montage et démontage de l'exposition, le gardiennage, comme le prêt des œuvres originales de l'artiste. La barre est haute pour 2023. Nous comptons sur vous !

Nous vous rappelons que la cotisation pour une personne est maintenue à 17 euros, et pour un couple à 25 euros.

Le Bureau.



## Loisirs créatifs



Reprise de l'activité (patchwork, tricotage, crochet) espérée en septembre après les travaux.

Pour tout renseignement, nous contacter au 06-49-57-48-71.

La présidente.

## Bibliothèque

En raison des travaux de rénovation qui la rendent inaccessible, la bibliothèque est fermée depuis plusieurs mois.

Nous pensions pouvoir ouvrir au public dans des locaux temporaires (l'ancienne salle du Club Inter-Ages) mais ce n'est pas possible pour diverses raisons pratiques et de sécurité.

Nous en sommes désolées et attendons avec impatience de pouvoir à nouveau vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nous espérons que, dès notre installation dans les locaux réaménagés, vous viendrez toujours plus nombreux emprunter les ouvrages mis à votre disposition : romans, documentaires, BD, mangas, CD et DVD. Nous avons également quelques livres audios qui permettent de s'évader les yeux fermés !

Nous vous rappelons que toutes les cinq semaines environ, la Médiathèque Départementale du Cantal nous apporte de nouveaux ouvrages et que l'on peut passer commande de livres, CD ou DVD que vous désirez emprunter (dans la mesure où ils sont disponibles dans leur catalogue bien sûr !). Ceci nous permet d'étoffer notre fonds déjà important et de le diversifier.

Et pour que la bibliothèque continue de fonctionner le mieux possible, nous recherchons encore et toujours des bénévoles désireux de s'investir dans la vie de la commune et plus particulièrement à tenir quelques permanences de la bibliothèque.

Car si nous sommes suffisamment nombreux, nous pourrions envisager de proposer de nouveaux créneaux d'ouverture au public, organiser des animations autour du livre, ...

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et en discuter lors des permanences (**le mercredi de 14h à 16h et le premier samedi du mois de 10h à 12h**).



Comme promis dans le précédent bulletin municipal (le n°64 d'Octobre 2022), voici les résultats des prix littéraires décernés par nos lecteurs participants.

Pour le prix « Coup de cœur du roman adulte », vous avez plébiscité le roman de **Jean Christophe Rufin** « **Les Flammes de Pierre** ». En deuxième position se trouve « **La carte postale** » d'Anne Berest déjà récompensé par le prix Renaudot des lycéens.

Ils sont suivis de près par le livre de Clara Dupond-Monod « **S'adapter** » également prix Fémina et prix Goncourt des lycées.

Pour le prix « Coup de cœur BD jeunesse » c'est l'excellente BD « **Les enfants de la résistance** » tome 1 qui arrive en tête. Puis nos jeunes (et moins jeunes) lecteurs ont préféré « **Astérix et le Griffon** » et « **Yakari : Le grand terrier** ».

Ces ouvrages sont bien sûr disponibles à la bibliothèque et vous pouvez venir les emprunter et les apprécier à votre tour !

Nous pensons renouveler l'expérience avec les achats 2023 en souhaitant que vous soyez encore plus nombreux à y participer.

Au plaisir de vous retrouver ! A bientôt !

L'équipe des bénévoles







## AH ! QUELLE EPOQUE ON VIT

Il y a tout juste quelques mois, avait lieu au Qatar la 22<sup>ème</sup> édition de la Coupe du Monde de Football.

Dans une ambiance particulière, de nombreux amoureux et adeptes du ballon rond n'auront pas forcément ressenti la même ivresse et euphorie que pour les précédentes compétitions.

Les magnifiques stades des Qataris n'auront pas fait complètement oublier que dans les coulisses de cet improbable scénario, se cachaient une véritable exploitation humaine et une aberration écologique et que les seuls grands vainqueurs furent l'argent et le business.

Le fiasco de la Fédération Française de Football, présidé par un personnage persuadé que le pouvoir et l'argent lui permettaient tout et n'importe quoi.

Les grandes stars du foot qui accumulent des sommes d'argent indécentes pour pratiquer ce sport universel.

Mais dans tout cela le foot amateur a-t-il encore sa place? Bien que ce dernier subisse aussi la loi de l'argent même a un tout petit niveau.

Heureusement des bénévoles veulent encore y croire, aidés par les Municipalités et des sponsors pour essayer de maintenir ce tissu associatif qui bien souvent est le dernier lien social, économique et de divertissement en milieu rural.

Je suis conscient que la situation est très préoccupante, mais il faut rester optimiste et sensibiliser les jeunes générations pour reprendre et pérenniser ce bénévolat.

Trop de cheveux gris et blancs dirigent le plus souvent ces petits clubs, officient pour l'arbitrage ou même, pour les plus en forme, en tant que joueurs.

Le nombre de clubs dans le Cantal et dans nombreux autres départements est en chute libre.

Alors comme pour le bulletin météo, il faut lancer une alerte orange qui risque rapidement de virer au rouge vif si la tendance ne s'inverse pas.

Le foot amateur est-il foutu ?

Je réponds NON pour l'USC qui continue à glaner des points au classement : félicitation à Gérard et Guillaume qui ont su remobiliser les troupes et peuvent espérer une place sur le podium pour une éventuelle accession.

Cependant de nombreuses embûches attendent encore l'USC sur ce sinueux chemin du championnat de D4 très disputé et serré.

Pour terminer, je souhaiterais amener une pointe d'humour, comme au bon vieux temps dans mes propos. Alors pour les grincheux, les acrimonieux, les bourrus, il est temps pour vous de tourner la page puis de passer à autre chose.



Savez vous que cette magnifique vue aérienne du Stade de la Croix du Buis n'a pas été immortalisée à l'aide d'un drone ou avion !

Non ! Vous n'allez pas me croire ! Ce sont les petits hommes verts, les envahisseurs, qui m'ont remis en main propre ce cliché : ce n'est, ni après la dégustation d'une succulente et bien arrosée soupe aux choux, ni après un concours de pets imprévu avec le Glaude et La Denrée que je les ai rencontrés.

Par une nuit sans lune, alors que je rentrais d'une réunion au club-house, oui Christian Lescure les a vus, ces êtres étranges venus de nulle part ou bien d'ailleurs. Après avoir survolé pendant de nombreuses minutes le stade, ils décidèrent d'atterrir sans même la permission du secrétaire ; ils vinrent alors à ma rencontre pour me remettre cette magnifique prise de vue. Ils avaient pris forme humaine et s'exprimaient dans un très bon français, me laissant oublier quelques instants qu'ils étaient des envahisseurs... Depuis plus aucun contact ! Peut être ont ils établi domicile dans nos campagnes? Sont ils partis pour mieux revenir ? Le mystère reste entier, mais sachez qu'ils sont bien présents et pour quelle raison ?

Personne encore ne le sait, excepté Christian Lescure.

**N'oubliez pas de venir nombreux à  
la fête de l'USC  
le samedi 17 juin 2023 !**

Bulletin communal d'information  
Nombre de tirages : 250  
Mairie 15700 CHAUSSENAC – 04.71.69.02.01  
mail : [mairie@chaussenac.fr](mailto:mairie@chaussenac.fr)

**Comité de rédaction**  
Réalisation : Jean-Marc Delbos assisté d'Isabelle Capel,  
Sandrine Capel et Philippe Blanchet.  
**Imprimerie VERZY – 15200 MAURIAC**



